



Flou sur nombre de points et possible annulation

Par **bedoin**, le **01/10/2012** à **19:01**

Bonjour,

je me permet d'ouvrir ce post car je suis un peu perdu dans la procédure à suivre pour ne pas me faire annuler mon permis.

j'ai actuellement un permis probatoire, après 1 année sans infraction, mon permis était crédité de 2pts en plus soit 8.

j'ai commis 2 infractions pour léger excès de vitesse entraînant la perte d'1 pt à chaque fois (1 payé 29 mai 2012, l'autre payé 01 août 2012) .

Samedi soir j'ai été contrôlé positif à l'alcool lors d'un contrôle routier à 0.31g/l air expiré. Donc retrait prochain de 6pts. Lors de la rédaction du PV, les agents de police m'ont indiqué que mon permis était crédité de 8 pts...

La situation de mon permis doit donc ne pas être à jour. Comment dois-je procéder pour ne pas me faire annuler mon permis ? Dois-je passer un stage maintenant (avant de payer mon amende), mais si j'ai effectivement 8 pts, je ne peux pas en créditer plus; ou payer mon amende puis faire un stage de récupération de points pour enfin en récupérer 4 ?

Comment être certain de la date du débit des points?

Un grand merci d'avance.

Benoit

Par **razor2**, le **02/10/2012** à **07:47**

Il faudrait en effet attendre que les 2 points soient retirés de votre compte avant de faire un stage. Car si vous faites le stage alors que votre solde est toujours à 8, ca ne servira à rien... Donc récupérez votre code à la Préfecture pour consulter votre solde en ligne, et dès qu'il est à 6/8, faites le stage au plus vite. Pour la dernière infraction, vous avez 45 jours pour payer 135 euros...Payez à la limite, ce qui vous permettra de gagner un peu de temps vis à vis du retrait de 6 points en attente également.